



## **Sonorisateur.rice**

*Contrat de travailleur autonome*

Sous la supervision du directeur technique, le/la sonorisateur.rice sera responsable de l'installation du système de diffusion et de prise de son, et de l'opération du site du festival, selon les paramètres du designer système audio.

- **Responsabilités**

- Installer le système de diffusion selon les plans et paramètres du designer système.
- Diriger la main d'œuvre pendant le montage et le démontage.
- Sous la direction de la régisseuse de site, opérer la sonorisation pendant les répétitions et le festival.

- **Échéancier**

- 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet : Montage Technique (congé le 29 juin)
- 2 au 12 juillet : Opération (congé le 6 juillet)
- 12 juillet en soirée : Démontage technique

### **Rémunération**

Les phases de montage et démontage seront payés à un taux horaire de 35\$ de l'heure.

La phase d'opération sera payée à la journée, selon expérience.

### **Modalité de paiement**

le/la sonorisateur.rice sera engagé.e comme travailleur autonome.

Paiement dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

Svp envoyez votre candidature à Élianne Désilets-Dubé, adjointe à la direction technique :

[elianne.desilets-dube@tohu.ca](mailto:elianne.desilets-dube@tohu.ca)